Quiconque effectue une dépense dans le sentier d’Allah, elle lui sera inscrite sept cents fois !

Abû Yaḥyâ Khuraym ibn Fâtik (qu’Allah l’agrée) relate que le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Quiconque effectue une dépense dans le sentier d’Allah, elle lui sera inscrite sept cents fois ! »

[Authentique] [Rapporté par At-Tirmidhî - Rapporté par An-Nassâ'î - Rapporté par Aḥmad]

Quiconque effectue une dépense, qu’elle soit importante ou non, dans le sentier d’Allah, que ce soit pour le combat ou dans un autre domaine de bienfaisance, Allah, Exalté soit-Il, multipliera sa récompense sept cents fois au Jour de la Résurrection.

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/4188